

La loi est officiellement entrée en vigueur le 15 août 1984 et le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures a été désigné Ministre responsable de l'Institut, aux fins de la loi. Le même jour ont été nommés quatorze des dix-sept membres du conseil d'administration de l'Institut.

Le 1^{er} octobre 1984, le conseil d'administration a élu comme président M. William H. Barton. Le 8 décembre 1984, le conseil a recommandé au gouvernement qui l'a acceptée la nomination de M. Geoffrey A.H. Pearson, ancien ambassadeur en URSS, comme membre du conseil d'administration et au poste de premier administrateur délégué. M. Pearson est entré en fonction le 1^{er} janvier 1985. Les deux sièges vacants du conseil seront probablement occupés par des membres choisis parmi des ressortissants de pays étrangers.

Le conseil d'administration s'est réuni à sept reprises entre le mois d'octobre 1984 et le 31 mars 1985 et a constitué des comités chargés de collaborer avec l'Administrateur délégué afin de mettre sur pied des programmes qui répondent à la mission de l'Institut.

LA CRÉATION DES PROGRAMMES

Le personnel et les locaux

À la fin du mois de mars 1985, le personnel de l'Institut comptait huit membres; il en comptera environ une vingtaine vers la fin du premier semestre. Au personnel de base viendront se joindre des étudiants, des membres associés provenant de diverses professions, et des chercheurs universitaires, ainsi que des collaborateurs engagés sous contrat à court terme. On a choisi, au départ, de mettre en place un personnel de base et de faire appel à un personnel « alternant » afin de doter l'Institut de sa propre base de compétences tout en encourageant un brassage d'idées et d'expériences.

À la fin de l'exercice, l'Institut n'avait toujours pas d'adresse définitive après avoir emménagé pour la deuxième fois dans des locaux temporaires au centre-ville d'Ottawa. Le 1^{er} mai 1985, l'Institut a emménagé dans ses locaux permanents installés dans une maison historique, au 307 de la rue Gilmour à Ottawa. Ces locaux témoignent bien du caractère et des fonctions uniques de l'Institut.

Définition des programmes

Les fonctions de l'Institut sont étroitement liées les unes aux autres. La recherche est surtout utile quand elle parvient à déboucher sur les domaines de l'éducation et de la politique. La collecte et la diffusion d'informations sont de peu d'utilité si elles ne prennent pas appui sur une recherche objective et compétente. Pour les mêmes raisons, l'étude des idées et des politiques nouvelles est stérile si elle ne peut s'inspirer de recherches plus approfondies. C'est pourquoi, l'Institut travaille à la mise au point de trois programmes particuliers et interdépendants consacrés respectivement à la recherche, aux affaires publiques et aux systèmes d'information.

Le programme de recherche

De par la loi, il incombe à l'Institut

« de stimuler, subventionner et poursuivre des recherches en matière de paix et de sécurité mondiales. »

Le programme de recherche a été conçu de manière à permettre la mise en œuvre de premiers projets de recherche tandis que le personnel élabore une structure de recherche à long terme. Les premiers projets porteront sur des sujets tels que la réponse du Canada à l'Initiative de défense stratégique, le renouvellement prochain de l'accord NORAD et la signification et le contenu de la notion de « éducation à la paix » au Canada et à l'étranger. L'Institut publiera une série de cahiers qui seront produits soit par le personnel de l'Institut lui-même, soit par des chercheurs compétents, engagés sous contrat. Ces cahiers seront des monographies d'environ 20 000 mots destinées aux spécialistes de divers domaines.